

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 21 mai 2024

**Objet : Espace de santé - Demande de subvention à la Région dans le cadre de l'appel à projet
« créer ou développer une maison ou un centre de santé »**

N° 2024-05-21/03

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 17 Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Salim DJELLAB, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Yves PERRIN et Mme Céline JANDARD.

Absents excusés : M. Dominique MUZELLE, Mme Laurence CHATEAU et Mme Magali RAMIREZ.

Procurations : M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE, Mme Laurence CHATEAU à Mme Séverine BESSON et Mme Magali RAMIREZ à Mme Muriel MARCELLIN.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2024

Secrétaire de séance : Madame Muriel MARCELLIN.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité acquérir l'ensemble immobilier « espace de santé » situé au 155 rue Robert barathon à Rensaison afin de conserver et développer les différentes activités médicales et paramédicales proposées dans la commune.

La Région peut prendre en charge une partie des frais d'investissement pour la création ou l'extension de maisons de santé professionnelles. Le plafond d'aide est fixé à 250 000 €.

Les projets doivent témoigner de la volonté des professionnels de santé d'exercer de façon coordonnée, afin d'assurer la meilleure prise en charge possible des patients et d'apporter une réponse adaptée aux besoins de santé de la population.

Considérant la volonté d'acheter cet espace et de réaliser de travaux de réfection et mises aux normes (mise en séparation des eaux pluviales et de l'assainissement et eaux pluviales, isolation thermique par l'extérieure des bâtiments, huisseries extérieures...)

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présentant comme suit à ce jour dans l'attente des retours de devis :

Coût prévu du projet	
Nature des dépenses	Montant HT*
1 - ACQUISITION FONCIERE ET IMMOBILIERE	660 000,00
2 - TRAVAUX – HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE, ETUDES	103 500,00
3 - MATERIEL ET EQUIPEMENT	
4 - INVESTISSEMENT - AUTRES	
TOTAL	763 500,00 €

Financement prévu du projet		
Nature des recettes	Taux	Montant
FINANCEMENTS PUBLICS		250 000,00 €
Région	33%	250 000,00
Europe		
Etat		
Département		
Autre financement public (préciser) :		
FINANCEMENTS PRIVES		
Financier (préciser)		
RESSOURCES PROPRES		513 500,00
Autofinancement, fonds propres, emprunt		
TOTAL		763 500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite pour une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, via son appel à projet « créer ou développer une maison ou un centre de santé » de 250 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération, notamment une modification du plan de financement avec les devis qui seront reçus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 22 mai 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240521-2024-05-21_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024
Publication : 27/05/2024

Le Maire, Laurent BELUZE